

CONSEIL MUNICIPAL du 19 novembre 2014

Compte rendu

Etaient présents : BEUZIT Michèle - SAINT JALM Hervé - LOZAC'H Albert
MORVAN Jean Paul – POYET Anne Marie - ROUSVOAL Vanessa - TWARZ Jörg –
GERARD Guillaume - LEGLAND Morgane – PORCHER Ghislaine

Absent : Aurélien LE GUILCHER, excusé

COMMERCE

La chaudière gaz installée en 2013, provenant de l'ancien commerce est tombée en panne.

Le Conseil valide son remplacement par une chaudière gaz à condensation de marque Vaillant type éco-compact avec ballon intégré pour un montant de 5 036,00 € ht, fourniture et pose par l'entreprise Chapalain de Plouigneau.

Contrat d'entretien garantie 3 ans pour un montant annuel de 92 € ht.

CONTRAT DE TERRITOIRE

Le conseil général mettant un terme à sa politique ordinaire de soutien financier aux collectivités. Les demandes de subvention seront désormais examinées dans le cadre du contrat de territoire.

Les communes ont donc transmis les fiches actions des projets qu'elles souhaitent mettre en œuvre à Morlaix Communauté.

Le Maire indique au conseil les projets présentés par la commune :

Aménagement du bourg

Réfection du réseau eau potable et eaux pluviales

Aménagement d'un Lotissement avec espace intergénérationnel

Projet de création d'un cheminement doux sur la RD 111

Le conseil donne un avis favorable à ces projets et autorise le Maire à lancer les études.

TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire rappelle que le taux de la taxe d'aménagement fixé actuellement à 1 % est applicable jusqu'au 31 décembre 2014.

Elle donne ensuite lecture du courrier de la DDTM qui sollicite une nouvelle délibération avant le 30 novembre 2014.

Le conseil décide de maintenir ce taux et les exonérations fixés par la délibération du 30 novembre 2011 sur l'ensemble du territoire communal.

Cette nouvelle délibération est reconductible de plein-droit annuellement.

MORLAIX COMMUNAUTE

Accord du conseil pour autoriser le maire à signer la convention avec Morlaix Communauté qui attribuera un fonds de concours d'un montant annuel de 4 401 €, destiné au financement des dépenses d'équipement pour la période 2014, 2015 et 2016.

D'autre part, le Maire indique le montant de la dotation de solidarité qui sera versée à la commune pour 2014 soit 20 898 €.

ASSOCIATION TILDE

Afin de pouvoir continuer à utiliser la prestation de désherbage manuel, la commune doit adhérer à l'association TILDE de Pleyber Christ pour un montant annuel de 50 €. Accord du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

La municipalité et l'association Bleuniou Kaër ont décidé d'organiser le dimanche 14 décembre à 15 h 30 au Restaurant SKOL LOUARN, un goûter de Noël destiné aux enfants de la commune jusqu'à 12 ans. Les familles concernées recevront une invitation.

Après recensement, il a été dénombré 50 enfants pour 30 familles.

Vanessa, Ghislaine et Morgane sont chargées d'acheter les cadeaux.

A partir de 2015, les associations communales organisant deux manifestations ou plus dans la salle An Amzer Vad bénéficieront d'une gratuité.

Les radiateurs électriques installés dans le logement communal seraient à remplacer par des radiateurs rayonnants, il y en a 8.

Albert Lozac'h est allé à Brico dépôt, il faut compter une dépense d'environ 500 €.

Les conseillers décident de compléter les clauses de location de la salle An Amzer Vad par la mise en application d'un forfait « nettoyage » de 200 € exigible pour la remise en état des lieux par la commune.

Fin de Séance